**Département**

**de la Dordogne République Française**

 **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Arrondissement**

**de Nontron DE LA COMMUNE DE NANTHEUIL**

**Canton de THIVIERS**

 **L’an Deux Mil treize, le neuf octobre**, à 18 H 30, le Conseil Municipal de la Commune de NANTHEUIL (Dordogne), s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Paul **CANLER**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. CANLER Paul. M. CHAMINADE André. M. BONNET Daniel , Mme DEBORD Delphine. M. DOOM Matthieu. Mme FAURE Marie-Annick. M. JOLLIVET Jean-Paul. Mme LAGARDE Bernadette. M. LEBRUN Serge. Mme PUYBAREAU Christiane. M. REDON Robert, M. Jean ROUCHAUD. M. STOCKI Georges

ABSENT EXCUSE : M. CHAMINADE Yannick,

ABSENT : HABONNEAU Jean-Luc .

Date de convocation : 1er octobre 2013.

Nombre d’élus : 15

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 13

Le quorum étant atteint l’assemblée peut valablement délibérer.

 Madame Bernadette Lagarde a été désignée secrétaire de séance.

 A la demande du Maire il est décidé d'un commun accord de rajouter à l'ordre du jour :

- délibération pour compétence entretien des installations d'assainissement non collectif , et la compétence santé telle qu'elle a été décrite dans la délibération du 27 août 2013 de la Communauté de Communes.

- délibération concernant l'indemnité des élus

- délibération modificative sur budget primitif communal : insuffisance de crédits au 012 (personnel)

 - délibération pour le transport scolaire d'une enfant habitant Nantheuil pour se rendre au d'Excideuil.

 **1/ Approbation du PV de la séance du 5 août 2013.**

 Le Procès verbal du 5 août 2013 est approuvé à l'unanimité.

 **2/ Virement de crédits pour budget assainissement (insuffisance de crédits au compte 60)**

M. le Maire donne les explications au Conseil Municipal sur l'objet de ce virement, en conséquence :

 DIMINUT°/CREDITS ALLOUES AUGMENTATION DES CREDITS

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| INTITULES DES COMPTES | COMPTES | MONTANTS | COMPTES  | MONTANTS |
| Fourniture d'entretien et de petit équipement Intérêts réglés à l'échéance |   66111  |   130,00 | 6063 | 130,00 € |
| DEPENSES –FONCTIONNENEMT |  |  130,00 |  | 130,00 € |

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

 **3/ Vol du camion communal :**

 M. le Maire explique aux élus les conditions du vol du camion qui a eu lieu au plan d'eau.

La question se pose de savoir si on achète un autre camion, ou un tracteur. Il est ici précisé que l'assurance procèdera qu'à une très faible indemnité pour le vol.

Daniel Bonnet : pour effectuer les travaux le tracteur que l'on possède n'est pas assez puissant.

En ce qui concerne un tracteur agricole celui-ci doit tourner au gasoil blanc, et le conducteur doit être titulaire du permis poids lourd;

Paul Canler : Jean Louis Chateau ne l'a pas, Jérémy Bappel Oui. A son sujet je vous précise qu'il ne renouvellera pas son contrat à son échéance.

André Chaminade : qui a pris cette décision ?

Paul Canler : c'est lui.

Paul Canler : en ce qui concerne le plan d'eau : je pense qu'à partir de l'année prochaine (budget Communautaire 2014) la commune sera aidée financièrement par la Communauté de Communes car c'est une dépense d'environ 60.000 € par an. Nantheuil a été classée Commune touristique grâce à son plan d'eau, qui cette année a connu une fréquentation de plus de 10.000 personnes. Ce site est un atout certain pour les communes se situant aux alentours, car Nantheuil ne possède aucun commerce, et un atout important pour le territoire communautaire. Paul Canler : on revient sur le problème du camion:

 Jean Paul Jollivet : on ne peut pas se servir du tracteur actuel pour l'entretien des chemins.

 Paul Canler : actuellement la Communauté de Communes reverse 10 centimes du mètre pour l'entretien des chemins.

Jean Paul Jollivet : il y a environ 10 km de chemins.

Paul Canler : oui, mais il y a des zones qui ne demandent aucun entretien (ex : chemin de l'observatoire).

André Chaminade : si on a pas de camion les associations n'auront encore aucun moyen de transports .

Bernadette Lagarde : à la place du camion il pourrait être envisagé l'achat d'un tracteur et d'un fourgon avec sa remorque.

Paul Canler : Un camion est plus pratique. Actuellement un camion est en vente, il se trouve à la gendarmerie de Thiviers : il est en bon état avec un entretien effectué. Il faudrait que quelques élus se rendent sur place pour le voir .

André Chaminade : je peux jeudi soir à la débauche vers 17 h 15.

Serge Lebrun : je m'y connais aussi je souhaite aller à sa visite.

Paul Canler: Le vendeur demande 6.000 €, il convient de négocier le prix (5.500 € maxi). Les crédits seront prévus pour cette somme, plus les frais de la carte grise.

Matthieu Doom : l'achat d'un tracteur avec son épareuse serait aussi une bonne solution.

Daniel Bonnet : il faut être très réactif lors de la parution d'une mise en vente sur internet.

Bernadette Lagarde : n'y aurait-il pas moyen de baser le matériel à l'intérieur de la grange se trouvant au Puy Saint Jean pour plus de sûreté ? Daniel Bonnet : je crois que cela serait une bonne solution.

 4**/ Revalorisation des tarifs Assainissement pour 2014 :**

Pour mémoire depuis 2009 : Redevance : 220 €

Prix du m3 : 1,61 €

 Soit on laisse le même tarif, le budget principal continue à financer le budget assainissement, l'année dernière cela nous a coûté environ 8.000 €, ce mouvement est autorisé dans les petites collectivités, soit on augmente la redevance.

Jean Rouchaud : pour récupérer la somme de 8.000 € il faut augmenter de combien ?

Paul Canler : Il est impossible d'équilibrer ce service en raison du faible nombre d'utilisateurs. L'augmentation serait forfaitaire entre 20 et 30 €, elle peut être de 10 € mais elle constitue quand même un coût important, la plupart des habitants du bourg disposant de petits revenus.

Pour parvenir à l'équilibrer il conviendrait de pratiquement doubler la redevance !

De plus, le budget "logement" est excédentaire.

Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité pour que la redevance reste sans changement.

 **5/ Proposition d'achat de Mr et Mme Puyzillou :**

 M. le Maire : ainsi que je vous en ai déjà parlé le vieux hangar du Puy Saint Jean, et une partie de pré intéressent Mr et Mme Puyzillou pour réhabiliter le hangar et créer une sortie sur le chemin.

 Les frais de notaire s'élèvent au maximum à 2400 €, auxquels s'ajoutent les frais de géomètre ( à la charge de l'acquéreur).

 Depuis, les acquéreurs de la petite maison au-dessus de chez M. et Mme Fayette se sont manifestés pour l'achat d'une partie de terrain derrière chez eux et créer aussi une sortie sur le chemin.

 Mr et Mme Puyzillou seraient d'accord et il pourrait donc y avoir deux sorties côte à côte sur le chemin.

 Le prix demandé, par suite de la consultation et de l'estimation des Domaines, est de 12.100 € pour l'ensemble.

 Juste derrière le hangar et ce terrain, se trouve une petite parcelle de terrain d'une contenance d'environ 500 m², qui pourrait se partager entre M. et Mme Fayette, les acquéreurs de la petite maison, et- Mr et Mme Puyzillou. Celle ci appartiendrait à la succession de Bernard Gadaud.

 Le Conseil Municipal est d'accord pour continuer les démarches.

 **6/ Vote des subventions associatives :**

 Après discussion le Conseil Municipal vote un montant de 7.620 € pour les subventions communales réparti comme suit :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Article | Organisme | Montant de la subvention (€) |
| 6574 | ACTHI'V |  300 |
|  | AMICALE ANCIENS RESISTANTS AFN | 50 |
|  | AMICALE LAIQUE |  1.500 |
|  | AMICALES DES POMPIERS | 200 |
|  | ATECI | 120 |
|  | BIEN VIVRE A SAINT PAUL | 200 |
|  | CLUB DES AINES | 100 |
|  | COMICE AGRICOLE | 200 |
|  | COMITE DES FETES | 350 |
|  | COOPERATIVE SCOLAIRE |  1.000 |
|  | CROIX ROUGE | 100 |
|  | ECOLE DE TENNIS | 250 |
|  | FNATH | 150 |
|  | FOOTHISECOLE | 250 |
|  | HAND BALL | 250 |
|  | LE CŒUR DU PERIGORD | 150 |
|  | LES AMIS DU TOUR 24 | 300 |
|  | LIGUE CONTRE LE CANCER | 500 |
|  | MAISON FAMILIALE FILOLIE | 250 |
|  | REGIE TOURISME | 200 |
|  | REGULUS | 200 |
|  | SOCIETE DE CHASSE | 500 |
|  | DOMAINE DES ECHOS DU RALLYE OYA | 500 |

 Paul Canler : La subvention de l'Amicale Laïque était de 1000 €, mais cette Association achète un frigo et une armoire réfrigérée, quasiment neufs, pour un montant de 450 €, qui resteront dans le bâtiment existant et donc à disposition des associations.

 Compte tenu de l'aide apportée à l'école et à cette acquisition la subvention est portée à : 1500 €.

 Bernadette Lagarde explique que le DIMANCHE 3 NOVEMBRE 2013, le jour de la St Hubert, le Domaine des Echos du Rallye Oya est d'accord pour organiser un concert de trompes de chasse, à Nantheuil, Place de la Fontaine à 10 H 30.

 Les montants des subventions ont été votés à l'unanimité à l'exception de celle pour le "DOMAINE DES ECHOS DU RALLYE OYA" qui a recueilli :

- pour : 11 voix, et contre : 2 voix. (car il s'agit d'un jour de chasse).

 Jean Rouchaud : j'ai pris contact avec la nouvelle directrice de l'Agence Culturelle, en lui rapportant que bientôt il y aurait sur la commune de Nantheuil une nouvelle salle à vocation culturelle. Par l'intermédiaire de Patrick Mollet , Technicien à l'Agence Culturelle, et de la responsable départementale de spectacles vivants, ce lieu suscitera beaucoup d'intérêt pour le milieu culturel du département.

Paul Canler : en effet un comité de gestion devra être créé.

 **7/ Formation Certiphyto à la MFR des agents Jean-Louis CHATEAU et Jérémy BAPPEL :**

M. Le Maire explique le but de cette formation au Conseil ainsi qu'il en avait déjà été parlé. Celle-ci se déroulera, savoir :

- pour M. Chateau : les 4 et 11 octobre

- pour M. Bappel les 18 et 25 Octobre,

Et entraîne une dépense de 180 € par agent.

Le Conseil Municipal est- d'accord à l'unanimité.

 **8/ Installation de détecteurs de fumée dans les logements communaux :**

 Dans le numéro 254 de juin 2013 l'ADIL 24 a fait paraître l'article concernant l'obligation d'installer des détecteurs de fumée, il en ressort notamment :

" Au plus tard le 8 mars 2015 tous les logements devront être équipés d'au moins un détecteur autonome avertisseur de fumée (DAAF).

C'est l'occupant du logement, qu'il soit locataire ou propriétaire, qui devra installer le détecteur de fumée normalisé et veiller à l'entretien et au bon fonctionnement du dispositif.

Un détecteur de fumée devrait coûter entre 15 et 20 euros, pour une durée de vie moyenne de dix ans."

**9/ Bulletin Municipal :**

Paul Canler : il faut y travailler très rapidement, la commission qui s'en occupe et ceux qui en sont intéressés doivent se réunir.

Jean Rouchaud : réunion en accord avec celles et ceux qui le souhaitent : JEUDI 17 OCTOBRE 2013 à 20 Heures à la Mairie.

**10/ délibération compétence CCPT :**

Suite à la dernière réunion de la Communauté de Communes, le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Par délibération en date du 27 août 2013, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays Thibérien a pris la compétence entretien des installations d'assainissement non collectif et la compétence santé telle qu'elle est décrite dans la délibération.

Nos délégués ont voté favorablement,

 Notre conseil municipal est donc appelé à valider cette décision.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE que soit transférée à la CCPT la compétence "Entretien en matière d'assainissement autonome"

ACCEPTE que soit transférée à la CCPT la compétence "Support à une politique de prévention et de promotion de la santé en matière d'action sociale et de santé",

AUTOISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**11/ Indemnité des élus :**

M. le Maire explique au Conseil Municipal : Le décret n° 2012 -783 du 8 juillet 2010 portant modifications diverses du CGCT vise à corriger les effets du recensement rénové Il prévoit que le chiffre à prendre en compte pour calculer le montant des indemnités de fonction est celui de la population totale authentifiée avant le dernier renouvellement intégral du Conseil Municipal.

 Par suite d'une mauvaise compréhension entre la commune et la Sous Préfecture la délibération du 12 avril 2013 est erronée, les indemnités n'avaient pas à être modifier. En conséquence celle-ci est nulle, et non avenue.

 Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de réactualiser le mode de calcul et ce à compter du 1er octobre 2013. Les effets de la précédente délibération prenant fin au 30 septembre 2013.

**12/ Délibération modificative sur budget primitif communal** :

Insuffisance de crédits au 012 (personnel). M. le Maire : cela s'explique par la reprise à temps complet de M.Chateau , l'assurance ne rembourse plus le demi-salaire à la commune.

 DIMINUT°/CREDITS ALLOUES AUGMENTATION DES CREDITS

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| INTITULES DES COMPTES | COMPTES | MONTANTS | COMPTES  | MONTANTS |
| Bâtiments | 61522 |  8.000,00 |   |   |
| Rémunération du personnel titulaire |  |  | 6411 | 8.000,00 |
| DEPENSES –FONCTIONNENEMT |  | 8.000,00 |  | 8.000,00 |

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

 **13/ Délibération pour le transport scolaire d'un enfant Nantheuillais :**

 Le SIVOS d'Excideuil nous précise qu'un enfant de Nantheuil scolarisé à Excideuil prend le bus.

En conséquence une partie des frais de transport incombe à la commune, elle serait facturée à la famille si la commune refusait de payer cette part.

 Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

 Décide de prendre en charge la partie de la commune de résidence soit : 3 x 29,90 €.

 La dépense sera prévue au budget communal.

 **14/ Questions diverses :**

Paul Canler : Je vous précise :

\* Elections européennes :

Scrutin : DIMANCHE 25 MAI 2014

\* Elections municipales :

Scrutins : les DIMANCHES 23 et 30 MARS 2014

\* Date du repas des aînés : SAMEDI 7 DEMBRE 2013

\* Repas du personnel :

Ainsi que je vous en avais déjà parlé, le personnel souhaite que l'on organise un repas avec les élus, ce jour là c'est nous qui les servirons. Une date sera fixée avant les vacances de Noël. Il est décidé d'un commun accord que le repas des élus sera payé par ces derniers.

\* J'ai reçu un courrier de Colette Langlade nous précisant que le Conseil Général lors de sa Commission Permanente du lundi 9 septembre 2013, a décidé de répartir le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle pour l'année 2013, au titre des communes défavorisées. Il nous est attribué un montant de 6.228 €.

\* Pour le débardage des arbres, il est impératif que le propriétaire informe le débardeur qu'il a obligation de demander l'autorisation à la Mairie 15 jours avant les travaux, et ce de façon à effectuer un état des lieux des chemins avant et après les travaux

\* Georges Stocki : un habitant de Nantheuil m'a interpellé en me disant que les lieux dits n'étaient pas signalés. Paul Canler rappelle à la commission voirie dirigée par André Chaminade, qu'il convient de recenser les panneaux nécessaires.

\* le SDE24 va investir à hauteur de 75.000 € pour le renforcement des réseaux électriques, au titre du programme aux Bouilloux et Puy Saint Jean.

\* la date pour la formation du défibrillateur est le MARDI 29 OCTOBRE 2013 à 16 H.

 Les personnes intéressées doivent s'inscrire auprès de la Mairie dès que Possible.

Séance levée à 20 h 30.

Rédaction du procès verbal : Bernadette Lagarde.

Responsable du procès verbal : Paul Canler, Maire de la Commune.